



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 560-23**

**AVIS** est par la présente donné,

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Valcourt, lors de sa séance ordinaire tenue le 18 mars 2024, a adopté le Règlement numéro 560-23 amendant le règlement de zonage 560;

**QUE** l'objet de ce règlement est de modifier les articles portant sur l'aménagement des espaces libres et les normes minimales de protection du couvert forestier;

Pour la consultation du règlement, vous pouvez vous adresser au service du greffe à l'Hôtel de ville, situé au 1155, rue St-Joseph à Valcourt pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Règlement numéro 560-23 est entré en vigueur le 3 avril 2024, date de l'émission du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François.

**DONNÉ À VALCOURT LE 26 AVRIL 2024**

Me Julie Waite, greffière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE**

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 26 avril 2024 et affiché au bureau du greffe, à l'Hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et au règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Valcourt.

Me Julie Waite, greffière